

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le huit novembre à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilles LELU, Maire.

Etaient présents : Gilles LELU, Jean-Daniel BLANCHECOTTE, Christian BROUSSET, Philippe DUPUIS, Robert WERSINGER, Daniel BLIN, Michel COLLET, Rémi GRANELLI, Odile BURLOT, Gaëlle NEDELEC, Thierry RATONI, Didier HURDOYAL,

Etait représenté : Henri GUISCHARD représenté par Jean-Daniel BLANCHECOTTE

Absente excusée : Déborah MORICET

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Didier HURDOYAL est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'ajouter au présent ordre du jour les questions suivantes :

- Garantie des emprunts contractés par le bailleur Pierre et Lumières pour la réalisation de 4 maisons,
- Renouvellement de la convention avec le centre de gestion pour le remboursement des honoraires des médecins de la Commission de réforme du Comité Médical,
- Revêtement des sols des bureaux de la mairie,
- Composition de la commission de contrôle électorale,
- Renouvellement de la convention avec le centre de gestion pour l'établissement des dossiers retraite CNRACL

Les conseillers, à l'unanimité, sont favorables à cette proposition.

Monsieur Blanchecotte, premier adjoint, rappelle à l'assemblée les différents points examinés lors de la précédente séance.

Aucune observation n'étant formulée quant à la rédaction du compte rendu de séance, Monsieur le Maire propose aux conseillers de signer les feuillets du registre des délibérations.

Examen de l'ordre du jour.

1 - Règlement de la Collecte des déchets ménagers :

Monsieur le Maire rappelle que cette question a été examinée lors de la précédente séance. Des compléments d'information avaient été demandés par certains conseillers. Les réponses ayant depuis été apportées à chaque conseiller, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur ce document.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le règlement de la collecte des déchets proposé par Cœur d'Essonne Agglomération.

2 - Modification du tableau des effectifs :

Monsieur le Maire informe les conseillers que Madame Verola, Directrice Générale de la Commune, envisage de prendre sa retraite en juillet 2019. Il convient d'ores et déjà de prévoir son remplacement. Pour ce faire le tableau des effectifs est modifié comme suit, créant ainsi un poste de rédacteur au 1^{er} janvier 2019 :

GRADE	Catégorie	Budgétisé	Pourvu	Temps travaillé
Attaché territorial	A	1	1	Temps complet
Rédacteur	B	1	1	Temps complet
Adjoint administratif	C	1	0	Temps complet
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} Classe	C	1	1	Temps complet
Adjoint des Services techniques	C	3	3	Temps complet
Adjoint technique principal 2 ^{ème} Classe	C	1	1	Temps complet
Adjoint d'animation	C	2	2	Temps non complet Contractuel 17h30
Animateur	B	1	1	Temps complet contractuel
Adjoint du Patrimoine	C	1	1	Contractuel
ATSEM 1 ^{ère} classe	C	2	1	Temps complet
		14	12	

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette proposition.

3 - Création d'un emploi de rédacteur territorial au 1^{er} janvier 2019 :

Monsieur le Maire informe les conseillers, que pour procéder au recrutement d'un rédacteur destiné à remplacer Mme Verola, il convient également de créer l'emploi par délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette création d'emploi.

4 - Modification de la délibération n° 91-17-24 instaurant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement (RIFSEEP) :

Considérant la volonté municipale de recruter un rédacteur territorial au 1^{er} janvier 2019, il convient en parallèle de prévoir les plafonds du régime indemnitaire qui lui sera attribué. Pour ce faire il convient de compléter l'annexe 1 de la délibération n° 91-17-24 instaurant le RIFSEEP de la collectivité comme suit :

Les plafonds du RIFSEEP fixés pour les rédacteurs territoriaux sont :

- Pour la part IFSE --> 8 500 €
- Pour la part CIA --> 2 500 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette proposition.

5 - Attribution d'indemnités kilométriques:

Considérant, le recrutement au 1^{er} janvier 2019, de Mme Isabelle JOUNY, rédacteur territorial, il convient de prévoir que cette dernière pourra être amenée, dans le cadre de ses fonctions, à utiliser son véhicule personnel.

Aussi convient-il de modifier la liste des agents susceptibles de percevoir des indemnités kilométriques, comme suit :

- Mme Jouny,
- M Schmitt,
- Mme Maurières-Hoen,
- Mme Verola

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette proposition.

6- Droit à la formation des élus municipaux :

Suite à la demande formulée par Monsieur Collet, lors de la précédente réunion, Monsieur le Maire propose aux conseillers de définir une enveloppe budgétaire annuelle affectée à la formation des élus.

Après délibération et à l'unanimité, il est décidé :

- D'affecter, à la formation des élus de la Commune, une enveloppe budgétaire annuelle s'élevant à 2 100€,
- Que le contenu de la formation dispensée devra être adapté à la fonction et aux missions confiées au conseiller municipal concerné dans l'exercice du mandat électoral en cours,
- Que les demandes de formation devront faire l'objet d'une demande écrite adressée à Monsieur le Maire,
- Si un conseiller municipal a déjà bénéficié d'une formation sur les crédits annuels votés, il pourra bénéficier d'une autre formation :
 - S'il reste des crédits budgétaires affectés à la formation,

- Si le Conseil Municipal est favorable à la demande présentée.

7- Acquisition de casiers vestiaires pour les agents du groupe scolaire :

Les membres de la Commission scolaire, proposent aux conseillers d'acquérir 2 doubles vestiaires pour les agents du groupe scolaire pour un montant HT de 356 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette proposition.

8- Acquisition de deux mâts porte-drapeaux pour le monument aux morts :

Considérant que le Conseil Départemental attribue une subvention de 50 % des dépenses engagées pour la restauration des monuments aux morts ou stèles du souvenir, les membres de la Commission communale chargée des travaux proposent d'acquérir deux mâts porte-drapeaux auprès de l'entreprise SIGNAL pour un montant HT s'élevant à 527,64 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette proposition.

9- Convention avec la Commune d'Arpajon pour réglementer l'accès des Guibeillois au Centre de Loisirs

Monsieur le Maire propose aux conseillers de signer le renouvellement de la convention présentée par la Commune d'Arpajon en vue de réglementer l'accès des Guibeillois au Centre de Loisirs.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

10- Mutualisation d'un délégué à la protection des données avec Cœur Essonne Agglomération (CEA)

Considérant que la loi relative à la protection des données personnelles impose la nomination d'un délégué affecté à cette fonction, Cœur Essonne Agglomération propose à ses 21 communes membres de créer un service commun « Protection des Données » qui permettrait ainsi de mutualiser la désignation d'un délégué.

Le coût de ce service, calculé au prorata de la population de chacune des Communes membres est estimé pour Guibeville à 321,16€/an.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette proposition.

Monsieur Granelli s'étonne des coûts utilisés par Cœur Essonne Agglomération pour calculer la participation de chacune des Communes.

Des questions seront donc posées à cet effet à Cœur Essonne Agglomération.

En attendant les réponses, le Conseil Municipal, à l'unanimité se prononce être favorable sur le principe de cette mutualisation.

11- Avis sur le rapport de mutualisation des services présenté par Cœur Essonne Agglomération (CEA)

Considérant le projet de rapport de mutualisation des services entre Cœur Essonne Agglomération et ses communes membres.

Monsieur le Maire informe les conseillers que la présente assemblée est appelée à émettre un avis sur ce document.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le rapport de mutualisation des services.

12- Modification du contrat de location affecté aux occupants de la Maison Communale du 17 avenue Charles de Gaulle

Monsieur le Maire propose aux conseillers de modifier le règlement de location de la maison communale du 17 avenue Charles de Gaulle, en y ajoutant un paragraphe instituant un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette proposition.

13 - Renouvellement des membres du Comité de la Caisse des Ecoles

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de composer à nouveau le Comité de la Caisse des Ecoles.

En effet ce dernier étant nommé pour 3 ans, il convient cette année de procéder à son renouvellement. Trois Guibevillois s'étant portés volontaires pour représenter les parents d'élèves, il convient alors de désigner 3 conseillers municipaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne :

- Christian BROUSSET,
- Gaëlle NEDELEC,
- Odile BURLLOT

pour représenter la commune au Comité de la Caisse des Ecoles.

14- Décision Modificative n° 2

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient de procéder au remboursement d'une taxe d'aménagement. La construction prévue n'ayant pas été réalisée, il convient dorénavant de rembourser la Taxe perçue à cet effet. Considérant qu'aucun crédit n'est prévu sur le chapitre « dépense 10223 » pour honorer cette dépense, Monsieur le Maire propose d'approuver la décision modificative suivante :

10223 Taxe d'Aménagement	+ 7 000 €
2313 Immobilisation en cours	- 7 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette proposition.

15- Modification des délibération n° 91-18-33A, n° 91-18-33B, n° 91-18-33C créant les emplois d'adjoint du patrimoine, adjoint d'animation et animateur

Considérant les observations formulées par les services du contrôle de légalité concernant les délibérations n° 91-18-33A, n° 91-18-33B et n° 91-18-33C régularisant la création d'emplois, Monsieur le Maire propose aux conseillers de délibérer à nouveau sur ces dernières, en précisant que les modifications apportées portent sur le fait que ces emplois peuvent être pourvus non pas, uniquement par des agents contractuels, mais aussi par des titulaires. Pour cette raison, les mots « emplois contractuels » ont été retirés de ces délibérations.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la modification des délibérations susvisées.

16 - Gratification attribuée aux jeunes stagiaires

Monsieur le Maire informe les conseillers que les services du contrôle de légalité ont également fait observer que pour gratifier un stagiaire il convenait au préalable d'adopter une délibération cadre, fixant les règles générales applicables à cette mesure.

Pour cette raison Monsieur le Maire propose de délibérer en ces termes :

« Décide de verser une gratification de remerciement et d'encouragement de 300€ aux jeunes stagiaires :

- Qui ont effectué un stage dans la collectivité d'au moins 3 semaines,
- Qui se sont avérés être sérieux et volontaires.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 1 Voix CONTRE et 12 Voix POUR approuve cette proposition.

17- Demande de participation aux consommations d'eau potable d'un administré suite à une fuite après compteur

Monsieur le Maire présente aux conseillers la demande formulée par Véolia-eau en vue de ramener la facture d'eau d'un administré de Guibeville à une consommation moyenne de 44m³.

En effet, ce dernier semblant avoir été victime d'une fuite après compteur, sa consommation est passée à 239 m³.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité n'est pas favorable à cette proposition.

De plus pour certains conseillers, quelques informations manquent à cette demande pour délibérer objectivement sur ce dossier.

18- Garantie des emprunts effectués par le bailleur social Pierres et Lumières

Considérant la demande formulée à la Commune par la Société Pierre et Lumières en vue de garantir leurs emprunts pour la réalisation de 4 logements sociaux situés dans le lotissement « les jardins du château », ainsi que le contrat de prêt n° 77535 présenté par la Caisse des Dépôts et Consignations, Monsieur le Maire propose aux conseillers d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le montant des emprunts contractés par la Société Pierre et Lumières.

Après délibération à 2 Voix CONTRE et 11 Voix POUR, le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire et autorise la signature de la convention présentée à cet effet.

19- Renouvellement de la Convention avec le centre de gestion relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme du comité médical interdépartemental et des expertises médicales

Monsieur le Maire présente à l'assemblée pour renouvellement, la proposition de convention émanant du Centre de Gestion pour le remboursement des honoraires de médecins siégeant à la Commission de réforme du Comité Médical.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le renouvellement de cette convention.

20- Revêtement de sol pour les bureaux de la Mairie

Les membres de la Commission communale chargée des travaux proposent aux conseillers d'accepter le devis présenté par l'entreprise Golfieri à Epinay sur Orge, s'élevant à 3 456€ TTC, pour remplacer la moquette existante dans deux bureaux de la Mairie par des dalles PVC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette proposition.

21 - Renouvellement de la convention avec le centre de gestion pour l'élaboration des dossiers de retraite CNRACL

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'approuver le renouvellement de convention présenté par le centre de gestion pour l'élaboration des dossiers de retraite CNRACL des agents de la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette proposition.

22- Désignation d'un conseiller municipal pour composer la commission de contrôle des opérations électorales :

Après avoir interrogé les conseillers municipaux et dans l'ordre du tableau des élections de 2014, Monsieur le Maire propose que soient nommés pour composer la commission de contrôle des opérations électorales :

- Monsieur Thierry RATONI en qualité de titulaire,
- Madame Gaëlle NEDELEC en qualité de suppléante.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette proposition

23- Questions diverses

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.